



AVIS

**LISTES ELECTORALES
ELECTIONS EUROPÉENNES 2024**

Les listes provisoirement arrêtées le 15 avril 2024 à 17 heures sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal à Berg, **du 16 avril au 23 avril 2024** inclusivement.

Toutes réclamations auxquelles les listes pourraient donner lieu sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins, **jusqu'au 23 avril 2024 au plus tard**, et séparément pour chaque électeur.

Tout citoyen est invité de produire, **jusqu'au 23 avril 2024 au plus tard**, contre récépissé, les titres de ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Aucune réclamation tendant à l'inscription d'un électeur ne sera recevable devant le tribunal administratif, si elle n'a été préalablement soumise au collège avec toutes les pièces justificatives.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre,

Marc Ries

Le secrétaire,

Steph Hoffarth